

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 26 FÉVRIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

Date de convocation : 18 février 2021

Présents : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Jean DOUBLET, Ludovic LETESSIER, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

a donné pouvoir : M^{me} Béatrix RIVET à M^{me} Françoise PEGET.

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Françoise PEGET

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant la conseillère empêchée et en énonçant le pouvoir donné. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

09-2021 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET STATION SERVICE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant qu'en tant que doyen de l'assemblée, Monsieur Michel LAHAYE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Sébastien JOUSSET, maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Michel LAHAYE, pour le vote du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Michel LAHAYE, conseiller municipal, le conseil municipal examine le compte administratif du budget station essence 2020 qui s'établit ainsi :

✓ Fonctionnement : Dépenses :	940 106.44€
Recettes :	995 639.50€
Excédent de fonctionnement :	55 533.06€
✓ Investissement : Dépenses :	17 933.52€
Recettes :	34 417.84€

	Excédent d'investissement :	16 484.32€
✓	Reste à réaliser : Dépenses :	0.00€
	Recettes :	0.00€
	Besoin de financement de :	0.00€

Hors de la présence de M. Sébastien JOUSSET, maire de Bourth, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de la station essence 2020.

10-2021 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VAL D'ITON 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant qu'en tant que doyen de l'assemblée, Monsieur Michel LAHAYE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Sébastien JOUSSET, maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Michel LAHAYE, pour le vote du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Michel LAHAYE, conseiller municipal, le conseil municipal examine le compte administratif du budget Val d'Iton 2020 qui s'établit ainsi :

✓	Fonctionnement : Dépenses :	2 720.00€,
	Recettes :	177 406.44€
	Excédent de fonctionnement :	174 686.44€
✓	Investissement : Dépenses :	322 673.56€
	Recettes :	121 313.56€
	Déficit d'investissement :	201 360.00€
✓	Reste à réaliser : Dépenses :	0.00€
	Recettes :	0.00€
	Besoin de financement de :	26 673.56€

Hors de la présence de M. Sébastien JOUSSET, maire de Bourth, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement du Val d'Iton 2020.

11-2021 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant qu'en tant que doyen de l'assemblée, Monsieur Michel LAHAYE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Sébastien JOUSSET, maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Michel LAHAYE, pour le vote du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Michel LAHAYE, conseiller municipal, le conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2020 qui s'établit ainsi :

✓ Fonctionnement : Dépenses :	937 748.99€
Recettes :	1 116 431.56€
Excédent de fonctionnement :	178 682.57€
✓ Investissement : Dépenses :	102 869.25€
Recettes :	257 481.94€
Excédent d'investissement :	154 612.69€
✓ Reste à réaliser : Dépenses :	3 901.24€
Recettes :	0.00€
Besoin de financement de :	0.00€

Hors de la présence de M. Sébastien JOUSSET, maire de Bourth, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2020.

12-2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA STATION SERVICE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13-2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU VAL D'ITON

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14-2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-2021 AFFECTATION DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE LA STATION SERVICE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constate que le résultat définitif 2020 est fixé comme suit :

Résultat d'investissement :	Excédent : c/001	16 484.32€
Résultat d'exploitation :	Excédent : c/002	55 533.06€
Restes à réaliser 2020 :	Dépenses :	0.00€
	Recettes :	0.00€
	Excédent :	72 017.38€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement : c/1068 :	0.00€
Affectation à l'excédent reporté : c/ 002 :	55 533.06€

16-2021 AFFECTATION DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU VAL D'ITON

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constate que le résultat définitif 2020 est fixé comme suit :

Résultat d'investissement :	Déficit : c/001	201 360.00€
Résultat d'exploitation :	Excédent : c/002	174 686.44€
Restes à réaliser 2020 :	Dépenses :	0.00€
	Recettes :	0.00€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement : c/1068 :	174 686.44€
Affectation à l'excédent reporté : c/ 002 :	0.00€

Pour couvrir ce besoin de financement (26 673.56€), une subvention communale du budget principal sera versée au budget du Val d'Iton.

17-2021 AFFECTATION DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constate que le résultat définitif 2020 est fixé comme suit :

Résultat d'investissement :	Excédent : c/001 :	154 612.69€
Résultat d'exploitation :	Excédent : c/ 002	178 682.57€
Restes à réaliser 2020 :	Dépenses : c/2135, 2152, 2188	3 901.24€
	Recettes : c/1323	0.00€
	Déficit :	3 901.24€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement de l'excédent reporté : c/001 :	154 612.69€
Résultat de fonctionnement de l'excédent reporté : c/ 002 :	178 682.57€

18-2021 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT GROUPE SCOLAIRE 2020

En application de l'article 23 du 22 juillet 1983, une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires sera demandée aux communes n'ayant pas de groupe scolaire, et dont les enfants fréquentent l'école communale de Bourth.

CHARGES		PRIMAIRE		MATERNELLE	TOTAL
Fournitures	105	3 860,94 €	46	1 691,46 €	5 552,40 €
Entretien (fournitures d'entretien, petit équipement, location mobilières, entretien et réparations bâtiments publics, maintenance)	105	12 427,49 €	46	5 444,43 €	17 871,92 €
Énergie (électricité gaz) /eau	105	7 258,64 €	46	3 179,98 €	10 438,62 €
Personnel Laura RENAULT/ 1/8 Marilyne ROUX/Nathalie PELLETIER/Nelly JACQUET	105	25 901,45 €	46	41 497,13 €	67 398,58 €
Téléphone	105	433,23 €	46	189,80 €	623,03 €
Transports piscine/cinéma	105	- €			
Location piscine	105	- €			
Classe patrimoine	105	- €			
Total	105	49 881,76 €	46	52 002,79 €	101 884,55 €

Dépense par enfant en classe primaire : $49\,881.76\text{€}/105 = 475.06\text{€}$

Dépense par enfant en maternelle : $52\,002.79\text{€}/46 = 1\,130.50\text{€}$

La participation pour la commune de Mandres est de :

- ✓ 3 enfants en maternelle : $3 \times 1\,130.50\text{€} = 3\,391.50\text{€}$
- ✓ 6 enfants en primaire : $6 \times 475.06\text{€} = 2\,850.36\text{€}$

La participation pour la commune des Barils est de :

- ✓ 2 enfants en maternelle : $2 \times 1\,130.50\text{€} = 2\,261.00\text{€}$

La participation pour la commune de Pullay est de :

- ✓ 1 enfant en maternelle : $1 \times 1\,130.50\text{€} = 1\,130.50\text{€}$
- ✓ 2 enfants en primaire : $2 \times 475.06\text{€} = 950.12\text{€}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les participations suivantes :

La participation pour la commune de Mandres est de :

- ✓ 3 enfants en maternelle : $3 \times 1\,130.50\text{€} = 3\,391.50\text{€}$
- ✓ 6 enfants en primaire : $6 \times 475.06\text{€} = 2\,850.36\text{€}$

La participation pour la commune des Barils est de :

- ✓ 2 enfants en maternelle : $2 \times 1\,130.50\text{€} = 2\,261.00\text{€}$

La participation pour la commune de Pullay est de :

- ✓ 1 enfant en maternelle : $1 \times 1\,130.50\text{€} = 1\,130.50\text{€}$
- ✓ 2 enfants en primaire : $2 \times 475.06\text{€} = 950.12\text{€}$

19-2021 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT CANTINE GARDERIE 2020

Le calcul des frais de fonctionnement de la cantine et de la garderie, rapporté aux frais généraux du groupe scolaire, donne le résultat suivant :

		DEPENSES	RECETTES	
Produits Alimentaires		21 312,72 €	Participation:	
Fourniture animation garderie		68,67 €		
Chauffage 1/10	6 322,54 €	632,25 €	Les Barils	650,67 €
Chauffage Garderie	1 276,00 €	1 276,00 €	Mandres	2 923,45 €
Electricité 2/3	2 441,74 €	1 627,83 €	Pullay	976,00 €
Electricité Garderie	329,14 €	329,14 €		
Téléphone Cantine/Garderie	876,82 €	876,82 €	Vente repas soit:	
Entretien 1/3	2 396,71 €	798,90 €	10 481	31 180,95 €
Eau et Assainissement	1 674,34 €	1 674,34 €	223	1 059,25 €
Eau et Assainissement garderie	137,34 €	137,34 €	Garderie	4 610,20 €
Traitement Mme RENAULT Surveillance	7 993,60 €	7 993,60 €		
Traitement Mme ROUX (1/5)	14 551,93 €	2 910,39 €		
Traitement M. Flet/Mme Patrikeff	21 090,59 €	21 090,59 €		
Traitement Mme Pelletier (50%)	23 238,76 €	11 619,38 €		
Total		72 347,97 €		41 400,52 €

La part des dépenses non couvertes par les recettes est de 30 847.45€

Les enfants de Mandres scolarisés à Bourth et fréquentant la cantine/garderie en 2020 représentant 5.96% de l'effectif (9 pour 151), la participation pour la commune de Mandres s'élève à **1 838.51 €**.

Les enfants des Barils scolarisés à Bourth et fréquentant la cantine/garderie en 2020 représentant 1.32% de l'effectif (2 pour 151), la participation pour la commune des Barils s'élève à **407.19€**.

Les enfants de Pullay scolarisés à Bourth et fréquentant la cantine/garderie en 2020 représentant 1.99% de l'effectif (3 pour 151), la participation pour la commune de Pullay s'élève à **613.86€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les participations suivantes :

- Pour la commune de **Mandres**, la participation est de **1 838.51€**,
- Pour la commune des **Barils**, la participation est de **407.19€**,
- Pour la commune de **Pullay**, la participation est de **613.86€**.

20-2021 SUBVENTION COMMUNALE 2021 ET MODALITÉ DE VERSEMENT

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions faites auprès de la commune de Bourth et rapporte le rapport fait par la commission finances concernant ces demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- - vote les subventions suivantes pour l'année 2021 à la majorité nombre de 12 voix pour, aucune contre et 3 abstentions, Mesdames Brigitte BLIN, Martine AVELINE et Françoise PEGET:

DEMANDEURS	2020	2021
	Amicale des Sapeurs Pompiers c/6574	2 000 €
Ass. des parents d'élèves de Bourth (APEB) c/6574	1 000 €	1 000 €
Ass. Maison Médicale Bonnette (MMB) c/6574	10 000 €	10 000 €
Ass. Club Mimosa Bourthois c/6574	1 000 €	500 €
Ass. Comité des Fêtes de Bourth (CFB) c/6574	- €	- €
Ass. Comité du Jumelage c/6574	- €	- €
Coopérative scolaire (OCCE) c/6574	2 500 €	2 000 €
Ass. Fil et Compagnie c/6574	550 €	150 €
Ass. Sportive Bourthoise (ASB) c/6574	2 500 €	1 500 €
Ass. Musique de Bourth c/6574	1 100 €	- €
Ass. des Usagers de la ligne Paris-Granville (AULPAG) c/6574	200 €	250 €
Ass. RP de Maistre (IME Beaumesnil) c/6574	60 €	140 €
CFAIE Val de Rueil c/65738	60 €	140 €
MFR Argentan c/65738	- €	70 €
ABEM	- €	- €
ADMR	- €	- €
ADS Emploi	- €	- €
Ass. Alcool assistance c/6574	100 €	100 €
AFSEP	- €	- €
EMVH (musique de Verneuil) c/6574	- €	- €
Ass. Les Restos du cœur c/6574	400 €	500 €
Banque alimentaire de l'Eure c/6574	100 €	100 €
MJC de Verneuil d'Avre et d'Iton c/6574	6 500 €	6 500 €
Pied à coulisse 27 c/6574	- €	- €
Préhandys 276 c/6574	- €	- €
Prévention routière Comité de l'Eure c/6574	- €	100 €
SPA de l'Eure	- €	- €
Tennis club Verneuil c/6574	200 €	160 €
Thèmes et variations c/6574	120 €	- €
Verneuil BMX c/6574	120 €	- €
Vie et espoir CHU Rouen et du Havre	- €	- €
TOTAL		25 210 €

- - décide de verser au trimestre les subventions d'un montant supérieur ou égal à 10 000€ et au semestre pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 5 000€.

21-2021 CAUTION LOGEMENT 7 AVENUE DE KRONSTORF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Laura RENAULT, locataire depuis le 1^{er} mai 2020, a décidé de quitter ce logement et les clés du logement ont été restituées le 16 février courant.

Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth, a établi l'état des lieux de sortie en présence de Madame Laura RENAULT le 16 février 2021. Le Logement est restitué propre mais il aura besoin de quelques travaux avant une nouvelle location.

Monsieur le Maire explique que Madame Laura RENAULT est à jour dans le paiement de ses loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de restituer la caution de 250€ à Madame Laura RENAULT, perçue le 13 mai 2020 (Bordereau n°22, Titre n°501).

22-2021 CONVENTION TRIPARTITE POUR L'UTILISATION ET DE FORMATION DE LA PISCINE JACQUES MESNIL DE BRETEUIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a établi une convention pour l'utilisation et de formation à la Piscine Jacques Mesnil de Breteuil lors des séances de piscine pour les élèves de notre groupe scolaire pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'utilisation et de formation à la piscine Jacques Mesnil de Breteuil par notre groupe scolaire.

23-2021 CONVENTION RELATIVE À LA DISPONIBILITÉ D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (sans subrogation)

Monsieur le Maire explique que nous avons dans nos effectifs un sapeur-pompier volontaire engagé quotidiennement au service de la population en parallèle de son activité au sein de notre collectivité. Actuellement, aucune convention n'est établie.

C'est pourquoi, nous pouvons aider et soutenir le volontariat en officialisant cet engagement auprès du SDIS en signant une convention. Elle permettra une meilleure planification du management : programmation des absences, conditions de la disponibilité. De plus, ce sapeur-pompier pourra s'occuper de la prévention, de la sécurité et du secourisme au sein de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire (sans subrogation).

24-2021 TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – FEUX TRICOLORES – CARREFOUR DES 4 CANTONS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES

Monsieur le Maire rappelle les différentes pannes qui sont survenues ces derniers mois (ampoules grillées, mais ne pouvant plus être remplacées au vu de l'ancienneté du système, panne sur contacteur dans l'armoire, réparation provisoire en raison de la vétusté du système électrique) et présente le projet de remplacement complet des installations électriques, des feux tricolores avec une sécurisation des piétons et des différentes sorties des riverains, ainsi que son projet de financement suivant :

Projet	Terrassement, boucles, mise en œuvre matériel, câbles	45 000,00 €
	Fourniture matériel feux + poteaux	15 120,00 €
	Contrôleur + armoire + mise en service	8 190,00 €
	Feux tricolores 4 Cantons	68 310,00 €
Financement	Amendes de Polices	27 324,00 €
	AUTOFINANCEMENT	40 986,00 €
	MONTANT DU PROJET	68 310,00 €

Montants HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réfection intégrale des feux tricolores – rue des 4 Cantons,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès du département de l'Eure et de la commission départementale de la direction de la mobilité.

25-2021 RÈGLEMENT INTÉRIEUR TEMPS PÉRISCOLAIRES : CANTINE ET GARDERIE ET CHARTE POUR LES ENFANTS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un règlement intérieur est conseillé pour le fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie, ainsi qu'une charte des enfants.

Monsieur le Maire vous présente le règlement intérieur pour le fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie, ainsi que la charte des enfants ci-annexés. Après avoir demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir formuler leurs observations et émettre leur avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, et après demande de modifications ou de rajouts, le conseil municipal a donc adopté à l'unanimité le règlement intérieur pour le fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie, ainsi que la charte des enfants joints à la présente.

INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Reprise de la Boucherie : peut-être un acquéreur, mais il est pour lui difficile d'investir, un seul repreneur - stand-by !
- Fleurissement en cours : rendez-vous avec M. BOURGEOIS Jacques la semaine prochaine,
- Plan de sécurisation : rendez-vous le 25 mars avec le département pour étudier un certain nombre de points sur ce sujet,
- Réflexion sur le stationnement : idée de parking pour les commerçants et les habitants du centre bourg
- Aménagement « Terrains BONNETTE » : maison personnes âgées, épicerie/commerces, habitations... - voir pour un parc de stationnement clos et couvert locatif
- Recherche Médecin : maison médicale prévue pour fonctionner avec 2 médecins, il n'y en a qu'un seul, cabinet de M. FEUILLET dans le centre-ville existe mais pour combien de temps ?
- Personnel communal : démission de M. Damien BORYSSE, atelier avec 2 agents à compter du 12 mars 2021, fin de contrat de M^{me} Christine PATRIKEFF à compter du 31 mars 2021.

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

Nadine HERVAULT explique qu'en raison des nouvelles normes COVID-19, la cantine avait été déplacée à la salle des fêtes, mais ce choix n'était pas fonctionnel (sécurité lors du trajet, fatigue des enfants...). Actuellement les maternelles mangent sous le préau et il y a 2 services pour les primaires. À la rentrée des vacances, il se pourrait que la garderie soit le réfectoire des maternelles.

Alain ROCHEFORT donne les informations suivantes :

- Dépotoir : Nettoyage (broyage),
- Garderie : dépose d'une cloison afin d'avoir une meilleure visibilité, réfection des toilettes filles, arbustes enlevé parking école garderie

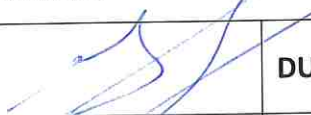








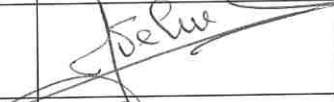

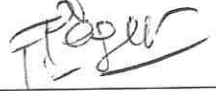


- Feux tricolores : en attente des devis,
- Panneau d'information : installation plus compliquée qu'il n'y paraît,
- Rencontre pour la pose de tuiles photovoltaïques sur le toit du groupe scolaire
- Eau Potable/assainissement collectif : Réunion avec le SEPASE avec achat véhicule 4x4 combiné hydrocureur pour entretien des canalisations,
- Travaux éclairage public : Prévu 2021 remplacements de 9 mats – Allée du Pré Saulé,
- Eaux usées : Réunion avec le SPANC (eaux usées en non collectif)

Tour de table :

À l'occasion du tour de table, les membres du conseil ne se sont pas exprimés et, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Tiphaine LOCQUET, Brigitte BLIN, Martine AVELINE, Françoise PEGET et MM. Michel LAHAYE, Guillaume LAURAIN, Ludovic LETESSIER, Marc VILLENEUVE, Élie BANKHALTER et Jean DOUBLET déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas du public

La séance est levée à 20 heures 45.

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	
ROCHFORD Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		AVELINE Martine	
DOUBLET Jean		PEGET Françoise RIVET Béatrix	
VILLENEUVE Marc		PEGET Françoise	
LETESSIER Ludovic	